

Les séparateurs d'hydrocarbures Ecoplast

Domaine d'application

Les séparateurs d'hydrocarbures ont pour but de retenir l'essence, le mazout, l'huile ou les lubrifiants avant le rejet dans les eaux usées, ceci afin d'assurer le bon fonctionnement des STEP et d'éviter les risques d'atteinte au milieu naturel.

Les séparateurs d'hydrocarbures sont à prévoir dans les **garages, carrosseries, stations-service, parkings, zone de stockage de véhicules, industries** ainsi que pour prévenir tout risque de pollution.



Avantages

Exécution sur mesure : En cas de contrainte de site (accessibilité, dimensionnement, configuration) il est possible de **fabriquer entièrement le séparateur sur place**. Sur simple appel, nos techniciens se déplacent pour prendre les mesures et étudier la solution la plus adaptée à votre cas particulier.

Facilité de pose : Qu'il soit exécuté en PVC ou en PEHD le séparateur d'hydrocarbure Ecoplast permet grâce à son faible poids une manutention aisée et une mise en place sans moyens de levage.

Qualité du matériau : Les matières synthétiques offrent une haute résistance aux attaques des eaux usées et aux gaz. De même, l'étanchéité de l'ouvrage est garantie, en particulier en présence de nappe phréatique.

Facilité d'entretien : La faible rugosité des parois diminue l'adhérence des matières grasses et facilite le nettoyage.



Description

Les séparateurs d'hydrocarbures Ecoplast sont fabriqués sur mesure en fonction des débits et des contraintes du site. Les matériaux utilisés sont le PVC ou le Polyéthylène (PE).

Les ouvrages (dépotoir et séparateur) sont en général de forme circulaire. Dans certains cas (débit important, configuration des lieux) ils seront exécutés en version rectangulaire.

Exécution

La solution avec enrobage de béton et couvercle en fonte est choisie lorsque le séparateur peut être placé à l'extérieur du bâtiment ou lors des travaux de gros œuvre. Dans ce cas, celui-ci est incorporé sous le radier ou les fondations de l'immeuble.

Si la configuration des lieux le permet, il est possible d'exécuter le séparateur en version autoportante. Ceci a pour avantage de limiter les coûts en supprimant les travaux de terrassement et de bétonnage du séparateur.

Si le séparateur doit être posé plus bas que le collecteur d'eaux usées, il sera installé en aval une fosse de relevage.

Les séparateurs d'hydrocarbures Ecoplast sont conformes aux normes SN 592000 et aux directives de l'association des professionnels de l'épuration des eaux (ASPEE).

Entretien

Le séparateur sera vidangé périodiquement. La fréquence d'intervention est déterminée en fonction de l'usage en accord avec le vidangeur et l'autorité communale compétente. A cet effet, un contrat sera établi entre l'exploitant et une entreprise spécialisée agréée par le département des travaux publics, de l'aménagement et des transports (DTPAT).

Il est conseillé de procéder au minimum à une vidange deux fois par année.

L'entreprise de vidange respectera les ordonnances sur le mouvement et le traitement des déchets spéciaux. Elle procédera après la vidange au remplissage de l'installation avec de l'eau claire.

Pour augmenter le rendement d'épuration, Ecoplast offre la possibilité d'installer un filtre à coalescence à l'intérieur du séparateur d'hydrocarbures.

